

LETTRE FFGYM GRAND EST

Revue du comité régional de gymnastique du Grand Est - GAM-GAF n°1 2022/2023

COMPÉTITIONS

Règles de qualifications et minimas de points

Fédéral A : quotas de qualification permettant une représentativité territoriale.

- La répartition des quotas de qualification entre la compétition départementale d'orientation n°1 (COD 1) et la COD 2 vers la compétition interdépartementale d'orientation n°1 (COID 1) est laissée à l'initiative des comités départementaux.

Performance : classement vertical permettant une représentativité de niveau.

- Individuels : Minimas FFG + Champion Interdépartemental + Classement vertical
- Equipes : Minimas FFG + Classement vertical

Catégories

Toutes les catégories apparaissent dans les synoptiques accessibles sur notre site : <https://grand-est.ffgym.fr/Competitions/Systeme-competitif>

Les catégories régionales suivantes restent en vigueur pour la saison 2022-2023 :

- Catégorie «Régionale 7 ans» : format 5/5/3
- Catégorie «Régionale 10-11 ans» : format 5/4/3
- Catégorie «Régionale 10-13 ans» : format 5/4/3
- Catégorie «Régionale 12-15 ans» : format 5/4/3

Voici les **nouvelles catégories créées par le Comité Régional**, dans lesquelles il conviendra d'engager vos équipes :

- Catégorie «Fédéral A régional 10-11 ans » : format 5/5/3
- Catégorie «Fédéral A régional 10-13 ans » : format 5/5/3
- Catégorie «Fédéral A régional 12-15 ans » : format 5/5/3
- Catégorie «Fédéral A régional 10 ans et + » : format 5/5/3

PROGRAMME :

Les éléments sont issus de la grille Fédéral A : Note D max à 10 pts et aucun élément ne peut être bonifié.

Toutes les exigences doivent être présentées.

Pénalité si exigence manquante : 1pt par exigence.

Note D pour le saut :

- Saut de lapin avec trampo tresp : 7.00pts
- Saut de lapin avec simple tremplin : 8.00pts
- Lune trampo tresp ou rondade quelque soit le tremplin : 9.00pts
- Lune simple tremplin : 10.00pts

GAM-GAF
2022 / 2023



QUOTAS & PLANNINGS PRÉVISIONNELS

Quotas

Les quotas de qualifications ont été établis par l'ETR (CTS, CT et DTG) et le comité technique GAM-GAF. Les quotas sont définitifs.

Les quotas pour les compétitions interdépartementales et régionales seront communiqués avec la version finale de l'ordre de passage, à J-8 avant la compétition.

Ordres de passages

Les ordres de passages prévisionnels des compétitions interdépartementales sont consultables sur le site du CRGGE, sur chaque événement (avec indication des quotas de la compétition) :

<https://grand-est.ffgym.fr/Evenements>

Règles des ordres de passage :

- Pour les individuels au sein d'une catégorie, la répartition est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par club.
- Pour les équipes, au sein d'une catégorie, la répartition est effectuée en fonction du classement vertical.
- La meilleure équipe GAF débute au saut / La meilleure équipe GAM débute au sol.

Toute demande d'aménagement des ODP (ordre de passage) doit être adressée par mail et motivée auprès du RT GAM et RT GAF et copie aux CT et CTS.

(competition@ffgymgrandest.fr)

Rappel des temps d'échauffement

Rappel des temps d'échauffement prévus au niveau national (application des temps prévus dans les lettres FFG) :

- GAF : 3 mn en Fed. A et Fed. B / 5 mn sur perf sur Code FFG ou 7 mn sur Code FIG aménagé.
- GAM: 3 mn en Fed. A et Fed. B / 5 mn sur Perf imposés et Code FIG aménagé ou 7 mn sur Code FIG

Rappel musiques

En GAF, pas de musique autorisée en FED B 7/8 ans et les 8/9 ans.

JUGEMENT GAM-GAF

Composition des jurys

La composition des jurys est établie par la responsable régionale pour les compétitions régionales.

La composition des jurys est établie par les responsables interdépartementaux pour les compétitions interdépartementales.

Dans la mesure du possible, les jurys doivent être composés de 4 juges (convoqués + club).

Pour toutes les catégories, le tirage au sort du jury se fera dans la semaine précédant la compétition et sera joint à la version finale de l'ordre de passage nominatif (à J-8).



GAM-GAF
2022 / 2023

Juges convoqués

Juges convoqués pour les compétitions GAM-GAF :

GAF

	COMPÉTITIONS INTERDEP	COMPÉTITIONS RÉGIONALES
FED B	Pas de juge convoqué	Pas de compétition
FED A	4 juges convoqués par jury Pas de juges convoqués pour la finale interdep	4 juges convoqués par jury
PERF EQUIPES	4 juges convoqués par jury	8 juges convoqués par jury
PERF INDIV	8 juges convoqués par jury	8 juges convoqués par jury

GAM

	COMPÉTITIONS INTERDEP	COMPÉTITIONS RÉGIONALES
FED B	Pas de juge convoqué	Pas de compétition
FED A	6 juges convoqués par jury	6 juges convoqués par jury
PERF EQUIPES	6 juges convoqués par jury	12 juges convoqués par jury
PERF INDIV	12 juges convoqués par jury	12 juges convoqués par jury

Juges clubs

- Pour les programmes performance : juge N2 obligatoire.
- Dérogation pour les clubs ne pouvant présenter de juge N2 ou plus, en performance pour les compétitions ID.
>> Une dérogation peut être accordée à titre exceptionnel sous réserve qu'elle soit formulée auprès de votre responsable de juges interdep dans **un délai de 8 JOURS** avant la compétition.
- Les juges assistants (chrono et ligne) : N1 mini. sont tirés au sort parmi les juges clubs :
 - 2 juges de ligne au sol en performance
 - 1 juge de ligne au saut en performance
 - 1 juge chrono à la poutre en performance
 - 1 juge chrono à la poutre en fédéral A

Les juges N1 acceptés à juger en performance après dérogation, seront affectés au poste de juge de ligne ou juge chrono en priorité.